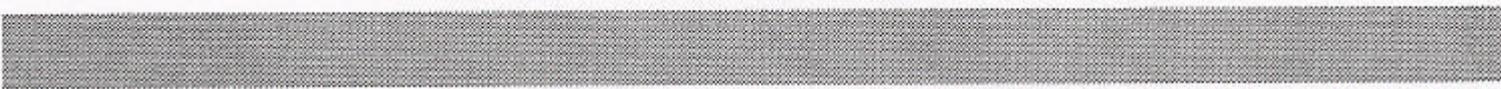


# CAP COIFFURE

## **SCIENCES ET TECHNOLOGIES APPLIQUEES A LA PROFESSION**

**Durée : 2 heures**

Ce sujet comporte 8 pages

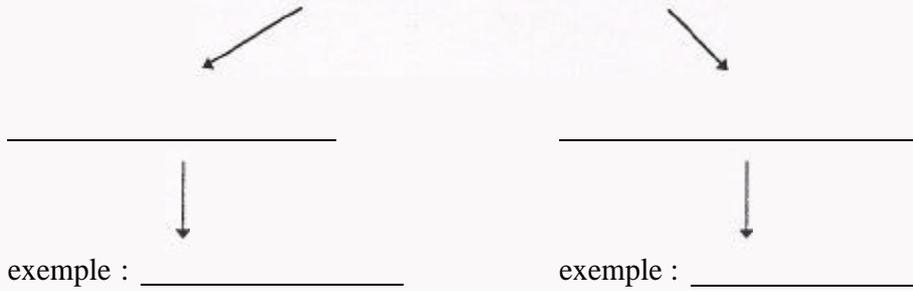


NOM : ..... Prénom : ..... N° d'insc. : .....

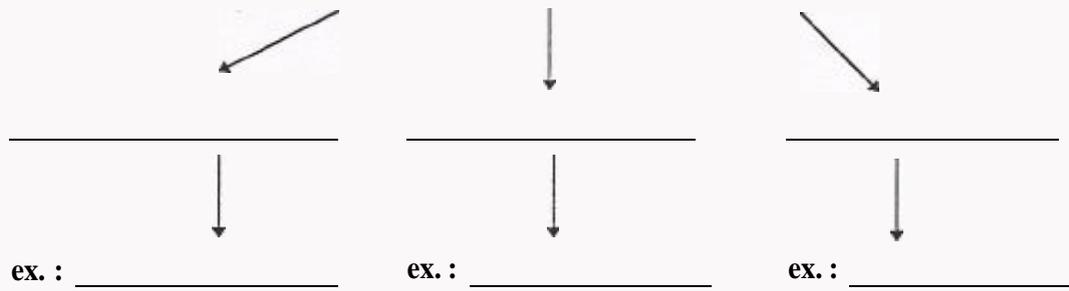
**BIOLOGIE GENERALE - 7 points**

1 - Quels sont les différents tissus épithéiaux que vous connaissez, pour chacun donner un exemple.

1.1 - Tissu épithélial de : \_\_\_\_\_

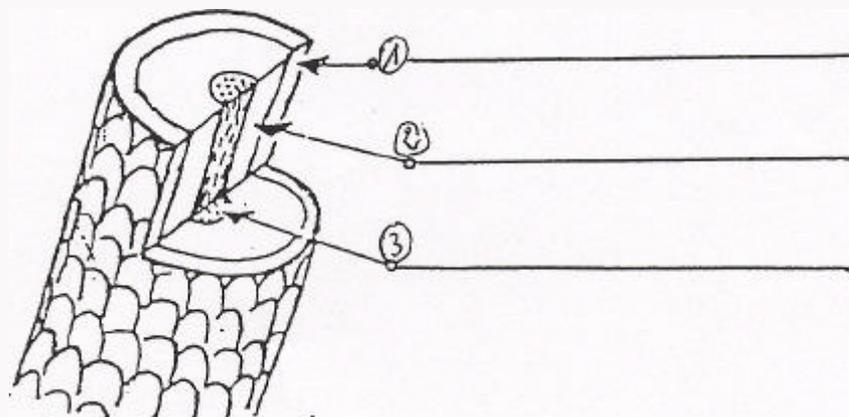


1.2 - Tissu épithélial : \_\_\_\_\_



**BIOLOGIE APPLIQUEE - 18 points**

1 - Compléter le schéma de la coupe du cheveu



2 - Composition de la kératine du cheveu.

---

---

---

3 - Citer le nom des 3 phases de pousse du cheveu



---

---

---

4 - Cause et manifestations cutanées de la pédiculose.

---

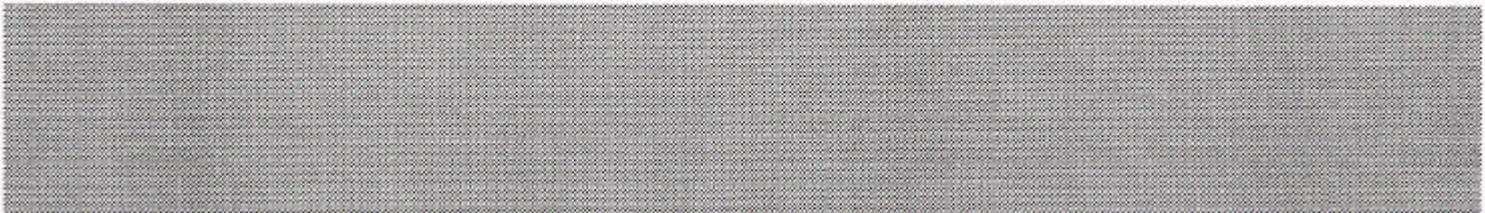
---

5 - Règles d'hygiène professionnelle à prendre par un coiffeur quand un client est atteint de pédiculose.

---

---

---



**CONNAISSANCE DES MILIEUX DE TRAVAIL ET VENTE - 15 points**

1 - Quelles sont les méthodes de destruction des virus employées pour le petit matériel du coiffeur ?

---

---

---

---

---

2 - Quel appareil garantissant l'hygiène est obligatoire depuis 1938 dans les salons de coiffure ?

---

3 - Pensez-vous que l'accueil est important dans un salon de **coiffure** ?

Dans l'affirmative, pourquoi ?

---

---

---

4 - Quels sont les critères les plus importants retenus par une cliente pour une première visite en salon de **coiffure** ? (7 réponses minimum)

---

---

---

---

---

---

---

5 - Quel est la technique la plus utilisée pour conclure une vente. Donner un exemple.

---

---

---



**LEGISLATION - 5 points**

1 - L'accord du 30.06.1998 est un avenant à l'article 10-A de la Convention Collective **nationale** de la **coiffure**.

Expliquer ce qu'est un avenant.

---

---

---

---

2 - L'article 2 de cet avenant (document 1) modifie l'article 10-A de la convention collective (document 2).

Expliquer ce qui a été modifié et pourquoi ?

---

---

---

---

---

---

---

---

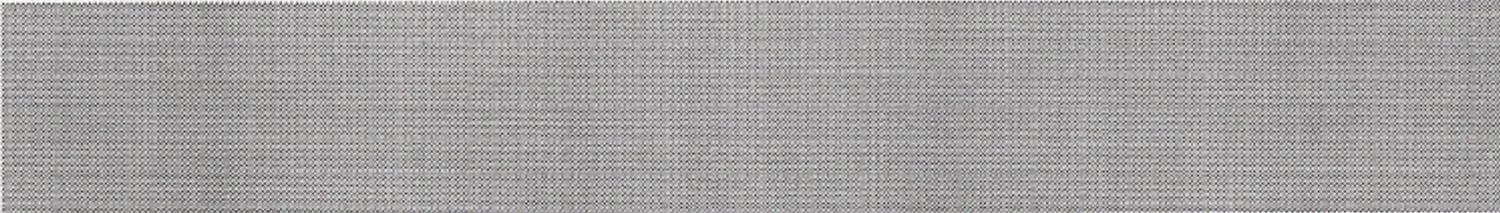
3 - En vous aidant du document 3, expliquer à quelle condition cet accord sera applicable à tous les salariés et employeurs.

---

---

---

---



DOCUMENT 1

Convention collective nationale

COIFFURE

(15<sup>e</sup> édition. - Juin 1998)

ACCORD DU 30 JUIN 1998  
RELATIF AU REPOS HEBDOMADAIRE  
(DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE)  
NOR : ASET9850446M

Entré :

L'union départementale de la coiffure de la Nièvre, 18 rue Albert-I<sup>er</sup>  
58000 Nevers,

D'une part, et

Le syndicat CFDT boursé du travail à Nevers ;

Le syndicat CFTC, bourse du travail à Nevers ;

Le syndicat CGT-FO bourse du travail à Nevers ;

Le syndicat CFE-CGC, boursé du travail à Nevers,

D'autre part,

dont les représentants signataires du présent avenant ont été dûment mandats par leurs organisations respectives,

il a été convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>**

Les partenaires, soucieux d'apporter une harmonisation unilatérale dans la répartition hebdomadaire des heures de présence dans le département de la Nièvre, proposent un alinéa à l'article 10 A de la convention collective nationale de la coiffure :

**Article 2**

1. La répartition hebdomadaire des heures de présence du personnel s'effectuera dans tout le département de la Nièvre du mardi au samedi inclus ; le repos hebdomadaire étant accordé au personnel toute la journée des dimanche et lundi.

2. Cette disposition n'est pas applicable dans les communes suivantes : Cosne-Cours-sur-Loire, Fourchambault, pour cause de marché ou de foire. De ce fait, le repos hebdomadaire sera accordé l'après-midi du dimanche, le lundi toute la journée et le mardi matin.

**Article 3**

Le présent avenant prendra effet à compter de la date d'application de l'arrêté ministériel d'extension.

**Article 4**

Le présent avenant sera déposé auprès de la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de la Nièvre et auprès du greffe du conseil de prud'hommes de Nevers.

**Article 5**

Le présent avenant fera l'objet d'une demande d'extension auprès du ministère de l'emploi et de la solidarité.

Fait à Nevers le 30 juin 1998.

(Suivent les signatures.)

Article 10

A - Répartition hebdomadaire des heures de présence (1)

Cette répartition s'effectue sur cinq jours, avec chômage la veille ou le lendemain du jour de repos hebdomadaire ou bien encore de la veille à midi au lendemain à 14 heures.

DOCUMENT 3

ARRETES D'EXTENSION

Extension d'un texte conventionnel

Etendre un accord, c'est le rendre applicable à tous les salariés et obligatoire pour tous les employeurs appartenant au même secteur géographique et professionnel.

**TECHNOLOGIE DES PRODUITS - 26 points**

**LE SHAMPOOING**

1 - Quel est le produit entrant dans la fabrication des tension-actifs ?

\_\_\_\_\_

2 - Quelles sont les différentes catégories de tension-actifs ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3 - Quelle est la composition d'un shampoing simple ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**LA PERMANENTE**

1 - Donner la définition.

- Taux de réduction : \_\_\_\_\_

- Etat d'équilibre : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Rendement : \_\_\_\_\_

- Méthode directe : \_\_\_\_\_

- Directionnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2 - Donner l'équation générale des réactions d'oxyde-réduction

\_\_\_\_\_

## LA COULEUR

1 - Quels sont les rôles de l'ammoniaque en coloration ?

---

---

---

2 - Commenter les numéros suivants :

7,34 : \_\_\_\_\_

4,56 : \_\_\_\_\_

9,13 : \_\_\_\_\_

9,02 : \_\_\_\_\_

3 - A partir de ces numérotations, quels sont les reflets **froids** et les reflets chauds ?

---

---

---

4 - L'eau oxygénée  $H_2O_2$

On donne :  $H_1^1 O_{16}^8$

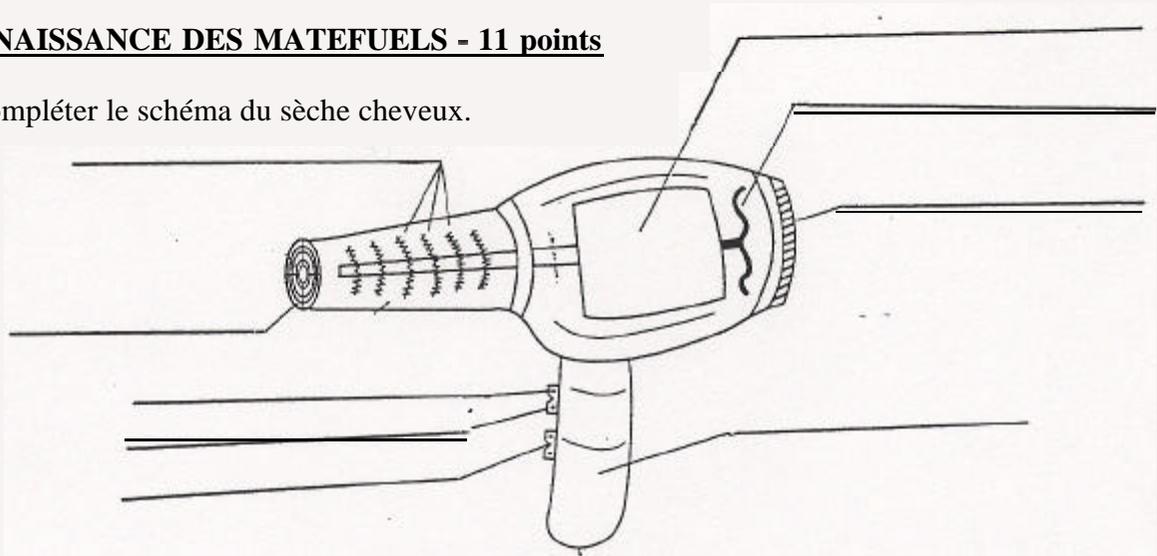
4.1 - Représenter cette molécule

4.2 - Donner le nom des liaisons présentes dans cette molécule

---

**CONNAISSANCE DES MATEFUELS - 11 points**

1 - Compléter le schéma du sèche cheveux.



2 - A quoi sert la touche air froid

\_\_\_\_\_

3 - Sur le sèche cheveux vous trouvez les indications suivants :

~ - 50 Hz - 220 V - 1600 W -  - 

3.1 - Donner leur signification en précisant les unités.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3.2 - Calculer l'intensité du courant circulant dans cet appareil Préciser la formule utilisée

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3.3 - 3 sèche cheveux fonctionnent pendant 7 h 15 min.

Calculer la dépense pour 5 jours sachant que le kWh est facturé 0,37 F. Les calculs seront détaillés.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_